

Les Africaines en politique : entre réalités et mirages

Fatou SOW*

Cette contribution ne saurait prendre en compte toutes les luttes féminines en Afrique depuis les indépendances et d'en évaluer les avancées et les reculs, les succès et les échecs, d'évoquer les questions qui plaisent et sont récupérées par le politique et celles qui fâchent et sont souvent tuées par les femmes elles-mêmes. Nous tenterons de mettre en exergue l'implication des femmes en politique, les mirages et les réalités auxquels leur accès au politique et à la prise de décision qui a constitué une revendication planétaire des femmes durant *la Décennie des femmes* (1975-1985).

Quelles sont ces revendications majeures ? Il s'agit bien sûr de préserver les droits des citoyens qui englobent les droits à l'éducation, à l'emploi, les droits économiques et politiques avec lesquels nos communautés peuvent s'accorder sans trop rechigner, sans pour autant les accorder pleinement.

Ce qui a constitué l'action jugée la plus dangereuse par leurs communautés et la plus contestée, c'est la revendication de leurs droits sexuels et reproductifs, de leur intégrité physique fondés sur l'inégalité entre les sexes d'ordre culturel, politique et religieux. Qu'il s'agisse des codes de la famille, des politiques de population, des politiques de discrimination positive ou de la parité, de la laïcité et de ses rapports avec le religieux, le corps des femmes devient un enjeu situé au cœur du politique. Il est un enjeu au cœur des inégalités de sexe, et bien sûr les inégalités et disparités de classe et de race, deux éléments tout aussi importants de mesure du politique.

Comment faire avancer les droits des femmes à la citoyenneté et à l'égalité ? Comment faire entendre nos voix enrichies des analyses de nos conditions et de nos priorités d'Africaines, de femmes du Sud, appartenant au monde en développement, dans un contexte de division parfaitement inégalitaire du travail et de

* Sociologue, Sénégal.

mondialisation. C'est cette entrée que je vais emprunter pour nous aider à réfléchir sur les femmes en politique, afin que le politique devienne un outil utile qui transforme les mirages en réalité. La plupart de mes exemples porteront sur l'Afrique de l'ouest, comme théâtre d'opérations politiques où les femmes sont prises entre mirages (celui de l'indépendance nationale qui apporte la liberté au citoyen) et les réalités politiques de contrainte

Quelques repères du politique :

1) Théâtralisation du pouvoir dont un chef et son entourage tire les ficelles et le rôle mineur et équivoque qu'y jouent les femmes. L'espace politique voit plus la « gesticulation » des femmes que leur intégration comme partenaire politique à armes égales. Il demeure un espace masculin dans sa distribution des rôles, des pouvoirs et des hiérarchies, ses modes de fonctionnement. Il y a une (des) femme(s) derrière chaque grand homme, a-t-on coutume de dire. Mais qui se cache derrière les femmes engagées en politique ?

2) Contexte global complexe : instabilité liée aux ruptures introduites par l'abandon d'un modèle autoritaire, répressif et centralisateur de l'État-nation et fin de l'État-providence ; soubresauts et violences des transitions démocratiques souvent faussées, malgré les conférences nationales ; difficultés à passer de quatre décennies de gouvernance désastreuse à une phase de « moins d'État » et à plus d'exigence de gestion transparente, de bonne gouvernance, etc. Les conflits politiques et les luttes armées ont déstabilisé nombre de pays : la crise algérienne marquée de violences des années 1990, la guerre civile en Sierra Leone et au Liberia dans les années 1980-1990, ou la Côte d'Ivoire ces dernières années. Les luttes armées au Soudan, région chrétienne du Sud, puis Darfour. Ils auraient pu déstabiliser le Sénégal et la Mauritanie dans leurs conflits frontaliers de 1989. On n'évoquera pas les crises graves des pays des Grands-Lacs de l'Ouganda, de l'Angola qui ont plongé le continent un monde de chaos et de désordre, ces trois dernières décennies.

Ce contexte politique difficile, est celui dans lequel les femmes luttent pour accéder à la citoyenneté concrète et inscrire leurs préoccupations particulières.

Ce n'est certes pas le lieu ici d'argumenter de la place des femmes dans l'histoire politique africaine avant la colonisation et leur implication majeure dans les luttes politiques ou armées de libération. L'histoire des femmes est en écriture et il faut en accélérer le mouvement. Les femmes se sont investies dans les luttes politiques anticoloniales, pour ne partir que de cette période. Elles ont soutenu les leaders et les pères des indépendances. Ici, femmes de l'élite, des classes moyennes et populaires, rurales et urbaines ont constitué, ensemble, l'arrière-garde des partis politiques.

Qui ne se souvient des légendaires commerçantes du Golfe du Bénin qui d'Accra à Lagos, en passant par Cotonou ou Lomé ont combattu les règles coercitives sur leurs affaires imposées par l'administration coloniale, aussi bien britannique que française. Elles ont soutenu et financé Nkrumah, Sylvanus Olympio et bien d'autres. On se souvient aussi du rôle des femmes dans la guerre d'Algérie, les guérillas de Guinée Bissau, d'Angola ou du Mozambique, tout aussi significatif que celui des militantes des grands partis politiques, notamment le RDA pour l'Afrique occidentale française, le *Convention Peoples Party* (CPP) du Ghana, etc. Les femmes ont organisé des marches à Bamako pour libérer le directeur et le rédacteur en chef du journal l'Essor (1945), à Grand Bassam contre la répression politique (1946) ou à Thiès, pour soutenir les grévistes des syndicats très politisés (1945). Des Togolaises ont renoué, il y a des années, avec cette tradition, en organisant des marches, les unes pour, les autres contre, la capture du pouvoir par Eyadema fils. On peut le dire aussi des Guinéennes, contre Sékou Touré, en 1976, contre la prise de mesures économiques totalement impopulaires et pour le rétablissement de la liberté du commerce. C'était la première fois que le régime guinéen était ébranlé de manière aussi ouverte. Ce fut aussi la marche des femmes qui contribua à la chute du Président Moussa Traoré, en 1991. On peut citer celle des Casamançaises, lors de la grève scolaire qui avait viré à l'émeute populaire. Les intellectuelles ou professionnelles, on doit le dire, ont sans doute été les moins engagées en nombre, face à un ordre colonial peu tolérant de leur enrôlement politique ou syndical.

Faiblement représentées, dans les instances dirigeantes des mouvements politiques auxquels elles avaient adhéré, à l'époque

coloniale, elles ne le seront pas plus dans les deux premières décennies de l'indépendance.

La Guinée de Sékou Touré et le Ghana de Nkrumah sont les rares pays de la région, à avoir, dès 1958-1960, nommé des femmes aux postes de ministres, ambassadeurs, députés et membres du bureau politique. Le Nigeria, le Mali ou la Côte d'Ivoire et le Sénégal, les associent de manière tout à fait symbolique dans les institutions politiques, dans les premières années de l'indépendance. Pour d'autres, comme la Mauritanie et le Burkina Faso, il faut attendre l'ouverture de la Décennie mondiale des femmes (1975), pour voir les premières nominations à ces postes politiques. L'équipe de Thomas Sankara, lors de la révolution burkinabè, de 1983, est la première à avoir alloué aux femmes des ministères techniques (budget, économie et finances), dans la région.

On parle bien ainsi de nomination politique et non forcément d'élection au pouvoir politique. Cette forme d'accès au pouvoir politique a été un défi majeur, pour elles et bien d'autres militants hommes, en raison des relations clientélistes que les dirigeants ont nouées avec le personnel politique et l'électorat. La participation des femmes au pouvoir dirigeant, à quelques exceptions près, a été largement conditionnée par leur appartenance, au sein du parti, à la famille, à l'ethnie, à la région ou à une simple coterie, malgré leur niveau d'engagement et leurs qualités personnelles. La direction de « l'union des femmes » a été un tremplin pour la carrière politique, comme le fut, par la suite, le ministère des femmes et du développement social. Les femmes se sont rangées derrière le chef, « père de la nation ». Les femmes des partis au pouvoir ou à l'opposition ont rarement remis en question la nature autoritaire et patriarcale du pouvoir. Il fut également peu question, dans leur démarche, de remettre en cause les conditions vécues par les femmes dans des cultures locales, souvent ouvertement patriarcales ou influencées par le patriarcat des systèmes coloniaux et des religions dites du Livre. Les relations entre hommes et femmes échappèrent aux réflexions critiques, car elles étaient jugées 'complémentaires'. La question en paraissait même incongrue, car elle paraissait ne concerner que les féministes blanches d'Occident, en butte à leurs propres contradictions culturelles. Quant aux Africaines, elles étaient

conviées à libérer le continent et à définir leur participation / intégration à son développement.

On sait les faibles performances féminines dans la conquête des postes politiques. Les transitions démocratiques n'ont pas augmenté les chiffres de manière significative. Toutes les évaluations menées montrent que la parité a rarement atteint les 30% de postes parlementaires préconisés par la déclaration de Beijing. Il varie entre 10 et 15%, comme au Sénégal ou en Côte d'Ivoire.

L'examen des résultats de candidates aux élections législatives survenues entre 1992 et 2002 révèle le rythme faible des progressions. Le taux fétiche de 25% d'occupation des sièges parlementaires, que les Africaines réclamaient dans les premières années de la décennie, n'a été atteint dans aucun pays de la région ouest africaine, alors qu'il est largement atteint en Afrique de l'Est et australe. Des données datant du 31 mars 2004 affichent le taux de 48,8% de participation féminine pour le Rwanda¹ qui précède la Suède (45,8%) de plus de 3 points. Puis viennent le Mozambique (30%), l'Afrique du Sud (29,8%)², la Namibie (26,4%) et l'Ouganda (24,7%). Pour l'Afrique de l'Ouest, ce sont la Guinée et le Sénégal qui viennent en tête avec, respectivement, 19,3 et 19,2% de sièges occupés par des femmes. La moyenne d'Afrique subsaharienne de participation féminines aux instances parlementaires est de 14,2% contre 39,7% pour les pays scandinaves et environ 18% seulement pour l'Europe (18,4%), les Amériques (18,2%) et l'Asie (15%). Elle dépasse de loin l'ensemble des États arabes qui n'a accordé que 6% des sièges législatifs aux femmes. Il est à noter que le Mozambique s'est doté, en février 2004, d'un Premier ministre femme, titulaire d'un doctorat en économie du développement, Luisa Dias Diogo. Elle était chargée du ministère de l'Économie, des finances et du plan depuis 1994. Très peu de femmes se sont essayées à la bataille des présidentielles : Hélène Sirleaf Johnson du Liberia en 1996, Marième Ly-Wone du Sénégal en 2000.

¹ Résultats des élections de septembre 2003 : 39 femmes sur 80 députés.

² Résultats des élections de 1999. Celles qui se sont déroulées en avril 2004 et ont été gagnées par l'ANC n'ont pas été prises en compte ici.

Que dire de cette position des femmes, dans cette bataille politique permanente ? Le vrai problème, face à l'État africain investi par les défis de la démocratisation, de l'égalité entre les sexes, de la justice sociale et du respect de la personne, relève de « l'impératif de représentativité et d'efficacité » dans l'application des politiques qu'il a souvent engagées de manière symbolique. Cela suppose que le pouvoir des femmes et leurs activités aillent au-delà de la simple représentation folklorique, au-delà de quotas ou de parités formelles. L'État présidentieliste du parti unique a, sur des décennies, instrumentalisé à son compte, l'électorat féminin et le mouvement associatif d'ordre économique, culturel, religieux. Le projet politique féministe a voulu rompre avec cette manipulation trompeuse et stérile. Ce n'est pas facile si l'on a à l'esprit l'investissement des femmes dans le scénario partisan qui les disperse, avec le processus pluraliste de démocratisation.

L'insertion des femmes dans la politique et l'exercice de leurs responsabilités ont été plus significatifs à partir de la question des femmes, qu'à partir des débats sur le développement, la construction nationale ou le projet de société. La plupart des gouvernements africains, à partir de 1975, ont progressivement mis en place des structures de promotion de la « condition féminine », tout en signant divers protocoles, traités et conventions en sa faveur négociés avec la *Décennie*. L'un de acquis de ces politiques a été une plus grande visibilité des femmes comme question(s) politique(s), malgré les diverses embûches. Car ce n'est pas au sein des partis que les femmes l'ont fait émerger et discuter, mais au sein de leurs diverses organisations. Avant qu'elles n'aient été intégrées à ce que l'on qualifie aujourd'hui de société civile, ces organisations ont été des espaces d'expression de soi et de liberté essentiels dans l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté. Les associations féminines qui s'adosent sur une tradition ancienne de regroupement des femmes autour d'intérêts à la fois socioculturels, politiques ou économiques ont servi de cadres que les gouvernements, les organisations internationales et les ONG ont utilisés pour déployer leurs activités de soutien : associations professionnelles, amicales, groupements féminins, groupements d'intérêt économique, etc.

Il faut attendre les années 1975-80 et les premières conférences mondiales sur les femmes pour qu'émergent des mouvements de revendications plus centrées autour des besoins quotidiens des femmes ou qu'elles deviennent plus audibles. Alors que les hommes se livraient à une critique féroce des politiques des indépendances d'une « Afrique noire mal partie³ », les femmes commencèrent à mettre l'accent sur leurs misères quotidiennes : *pesanteur des charges domestiques, faiblesse de la scolarisation, chômage, fécondité astreignante, mortalité maternelle, mais également mariage forcé et précoce, polygamie (parfois), difficulté à accéder au pouvoir politique*. Les priorités définies, les contraintes dénoncées, le ton utilisé, le niveau d'engagement ou de conflit avec l'État, le parti et d'autres organisations vont varier, selon les personnes qui se mobilisent. On a parlé de « féminisme d'État » dans de nombreux cas. On assiste à la récupération des slogans, concepts et actions par les gouvernements. Je ne peux m'empêcher d'évoquer la récupération par les épouses de chefs d'État dont les actions bien que louables restent problématique.

Les responsabilités des femmes se sont exercées dans plusieurs domaines : politique (participation au pouvoir), économique (insertion dans les activités économiques – administration, enseignement, entrepreneuriat et secteur dit informel), social, notamment au sein de la famille (transformation de leur statut dans la famille. Les rapports d'inégalité qui y existent se reflètent dans la vie courante.

Comme reflet des traditions sociales et religieuses dans des sociétés hétérogènes, sous influence coutumière, musulmane ou judéo-chrétienne, le fait culturel est un facteur décisif. Il pèse comme tel, dans la mobilisation des femmes lorsqu'elles tentent de définir et d'explicitier, contre les visions d'une autre époque, leurs priorités et leurs droits juridiques et politiques et fixer leurs objectifs économiques ou leurs cadres politiques de revendication et d'action. Ainsi, les pesanteurs culturelles, les crises identitaires, les difficultés du vécu culturel et social associées à l'hypothèque du 'sexe' de l'État et des centres publics et privés de décisions patriarcales sur les relations citoyennes, renforcent-elles les

³ Dans l'euphorie des années 1960, ils en avaient reproché l'expression à René Dumont qui avait intitulé, *L'Afrique noire est mal partie*, son ouvrage cinglant contre les nouvelles élites africaines.

hypothèques sur leurs demandes. On assiste à l'émergence d'une opinion féminine de plus en plus mobilisée face à une économie de survie qui requière leur participation accrue dans la gestion domestique et financière des ménages.

La question culturelle peut être envisagée sur quelques aspects majeurs d'un débat de projet de civilisation qui tente de recourir à des valeurs d'universalité au niveau sociétal et institutionnel pour en imprégner les législations et les code de droit privé, notamment de la famille.

On peut s'interroger, comme nombre d'organisations féminines, sur la question du voile et de l'enfermement des femmes dans le 'harem' polygamique, leur accès à la propriété ou au droit d'usage de la terre, leur droit dans l'héritage musulman, les modes de dévolution successorale du patrimoine du père et de la mère, le problème de la primogéniture, etc. On peut s'inquiéter du recours aux arguments religieux de plus en plus contraignants sur les droits des femmes à revendiquer plus d'autorité juridique dans la famille, sur le contrôle de leur corps, de leur sexualité et de leur fécondité.

Le respect, le maintien, comme le retour à la culture africaine, constituent plusieurs aspects du même problème majeur. Au fondamentalisme religieux, on peut opposer le fondamentalisme culturel dont le corps de la femme est le site d'expression et de contradiction. Les discussions qu'il implique portent de manière critique sur les attitudes et comportements des femmes qui symbolisent *la vérité culturelle nationale*. Les revendications contre les violences culturelles et religieuses (mutilations génitales féminines, polygamie, répudiation) sont toujours interprétées comme un reniement de la culture, avant que le débat n'en éclaire la réalité.

On peut dire que les revendications des Africaines sont devenues féministes lorsqu'elles ont tourné autour de leur corps. Il est, aujourd'hui, banal de dire que le corps est le site même de l'oppression des femmes. Il a fallu pourtant des années et bien des débats pour qu'elles consentent à 'sexualiser' leur discours.

À Copenhague, en 1980, le débat africain sur leur corps portait sur la fécondité et non sur la sexualité. Le discours féministe sur la liberté sexuelle et le contrôle de la fécondité a eu moins d'écho

que celui sur la maternité sans risque face aux taux alarmants de mortalité maternelle, à l'accès aux soins et aux services de qualité face à la situation sanitaire déplorable. Les mutilations génitales dont les Africaines ont commencé par nier l'importance ont fini par être acceptées comme violences à l'encontre des femmes. On peut s'inquiéter aujourd'hui que l'on revienne sur la nature mutilante de la pratique et parle d'excision ou de « cutting ». C'est la reconnaissance de la violence qui a permis la loi.

Toutes les fois que se tiennent les assises, des cases d'infanticide sont jugés. L'infanticide n'est sans doute pas la meilleure manière de contrôler les naissances. La contraception et l'avortement sont des questions récurrentes dont les débats fleurissent, s'amenuisent ou disparaissent selon que l'idéologie politique ou religieuse s'en empare.

Revisiter la représentation des femmes dans la famille et dénoncer leur 'domestication' n'a pas été une mince affaire, en raison des responsabilités domestiques et du rôle social important qu'elles jouent dans la gestion des relations sociales au sein de la famille et de la communauté. Le code de la famille dont peu de pays ouest-africains disposaient, dans les années 1960, a été une bonne entrée, pour questionner la famille comme système institutionnel d'inégalités entre les sexes, le rôle de l'État à la fois de renforcement de ces inégalités et de protection des femmes, celui des patriarcats religieux islamique et chrétien très pointilleux sur leurs nouvelles libertés.

En Afrique de l'Ouest, des systèmes juridiques d'origine française, britannique et portugaise, influencés par l'islam et le christianisme, coexistent. Le socle des cultures africaines est encore vivace dans les pratiques sociales quotidiennes. Ils gèrent les relations entre individus au sein de modèles familiaux, objets eux-mêmes d'enjeux idéologiques et politiques de pouvoir. Il faut ici évoquer la pluralité des modèles et non un modèle unique de la famille africaine.

Le premier enjeu des législations sur la famille est identitaire : comment appliquer des lois d'essence occidentale et judéo-chrétienne à la gestion de la famille, du mariage, du divorce, de l'héritage ? C'est tout le sens du refus ou de l'adoption mitigée par les communautés musulmanes de législations coloniales, avant et

après l'indépendance. Celles du Niger, du Mali, de la Sierra Leone ou du Sénégal ont, à l'époque coloniale, usé de la Sharia dans le cadre de tribunaux musulmans. À l'indépendance, le Mali (1962) et la Guinée (1963), le Sénégal (1973), le Cameroun (1981) la Côte d'Ivoire (1983) le Burkina Faso (1990) ont promulgué des codes civils. Ils ont, au bout de quelques années, procédé à une relecture des codes et apporté quelques améliorations. Le Bénin qui régissait le mariage, soit par le « Coutumier du Dahomey » de 1931, soit par le code civil français de 1958, n'a adopté de loi propre qu'en juin 2002. Ni le Niger, ni le Tchad n'ont proposé de lois propres à leur communauté qui n'a que le choix entre la Sharia et l'ancien code civil français, hérité de la colonisation. La Mauritanie s'est repliée sur la Sharia, dès le début des années 1970, lorsque le pouvoir politique *négro-berbère* a opté pour le statut de république islamique, afin de revendiquer son appartenance au monde arabe.

Un autre enjeu est à la fois religieux et politique, comme l'a montré le refus des associations islamiques de ces codes laïques, au moment de leur élaboration. Ce qui, dans les années 1960-1970, était une attitude religieuse, prend une allure de plus en plus politique avec la résurgence des mouvements islamiques dans les années 1980 et a progression du fondamentalisme, dans les années 1990. Plusieurs associations dans les pays musulmans ont revendiqué la relecture des codes de la famille et remis en question les acquis légaux favorisés par la laïcité, notamment la célébration ou l'enregistrement du mariage à l'état civil, d'où le consentement prononcé par les conjoints eux-mêmes, le divorce judiciaire, la fixation de la pension alimentaire par la loi, etc.

Les débats autour de la famille ont amené les féministes africaines à se former en groupes de pression qui ont fini par faire adopter un protocole additif des droits des femmes à la Charte africaine des droits de l'homme. Et là où elles n'ont pas réussi à abolir la polygamie dans leurs codes nationaux de la famille ou autoriser légalement l'avortement, elles ont réussi à les faire figurer dans la Charte au niveau des experts dans les pays, des ministres et des chefs d'État de l'Union, en juillet 2003, lors du sommet des chefs d'État de l'Union africaine.

Conclusion

Comprendre et mesurer la mobilisation politique des femmes demeure encore une gageure, dans le contexte actuel. Cette mobilisation se mesure, généralement pour les hommes, en termes de participation aux partis et aux pouvoirs politiques, de programmes gouvernementaux, de promesses électorales visant à un accès à la citoyenneté définie par les constitutions, les lois et autres objectifs de développement réaffirmés en termes de croissance. L'approche est plus complexe pour les femmes, en raison du caractère patriarcal et masculin de l'État et du politique. La signification nouvelle que leur ont donnée les pratiques du politique héritées de la colonisation et les tentatives de modernisation sociale n'a pas complètement brisé la marginalisation des femmes dans des Républiques sans citoyennes. Les femmes se sont créé des espaces de parole et de liberté dans des conditions difficiles d'accès au politique, en participant aux luttes de libération, au soutien des hommes au pouvoir, sans recevoir la juste contrepartie de ces efforts.

Si l'on a tant insisté sur les associations féminines, c'est ce que celles-ci ont été des espaces privilégiés de prise de parole et d'action politique pour leurs propres revendications. La littérature récente évoque la 'théâtralisation' du pouvoir politique dans l'Afrique contemporaine. Les femmes sont à la fois des 'spectatrices' et des 'ouvreuses de ce théâtre, dont elles obtiennent moins pour leur droits que ces associations qui, des *mbootaay* et groupements féminins d'intérêt économiques aux amicales et associations de diverse nature, ont été leurs espaces d'expression, de luttes et de conquêtes de quelques libertés. L'accès à la terre, au crédit ou à la technologie, l'abolition des mutilations génitales féminines, le droit à la contraception, l'autorité parentale, la scolarisation des filles ou l'accès à la décision ont été discutés et revendiqués au sein des associations et non des partis politiques fussent-ils de gauche. Les partis n'incluent que du bout des lèvres (*lip service*) ces revendications féminines contre l'application de la Sharia, le quota ou la parité en politique, l'abolition de la polygamie, la condamnation des violences physiques, des abus et harcèlements sexuels.

Mais la lutte reste difficile en raison de pratiques discriminatoires, de contraintes de classe que les femmes subissent ou peuvent assumer elles-mêmes. Elles ont souvent intériorisé les rapports d'inégalité entre les sexes maintenus par la famille, la culture, la loi ou la religion. On constate que même au sein des bureaucraties administratives ou parlementaires, elles continuent de subir la domination masculine ou en utilisent les formes et les termes pour arriver au pouvoir.

Les discours de la Décennie ont contribué à enraciner le discours sur l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes. Plusieurs années après Beijing, dans le contexte actuel de la mondialisation des économies et de la poussée des fondamentalismes religieux et politiques, les gains des femmes sont de moins en moins sécurisés. Ils sont remis en question par les institutions internationales malgré la coopération qui avaient elles-mêmes contribué afin de renforcer leur volonté de liberté. Ce retour est intolérable. Seule la mobilisation politique peut le prévenir. Il faudra en créer les moyens.